ATELIER ACHATS RESPONSABLES

LE SYSTÈME D'ACQUISITION DYNAMIQUE

05.06.2025

maximilien

Sommaire de l’atelier

1.Le GIP Maximilien et ses missions

2. Le SAD : présentation

3. Le retour d’expérience
    - Yasmina Leghmizi, Gestionnaire des locaux administratif - Paris Habitat

4. Les outils et ressources disponibles

5. L’agenda du GIP

6. Temps d’échanges

1.LE GIP MAXIMILIEN

maximilien

Le GIP Maximilien

Service public mutualisé d'administration électronique

Accompagner les acheteurs publics franciliens dans la dématérialisation totale de leurs procédures d'achat

Rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises

Promouvoir les achats responsables

contact@maximilien.fr

Le GIP Maximilien

- Accompagner la transformation numérique des administrations, des acteurs publics territoriaux et des entreprises.
- Proposer des solutions à des coûts raisonnables (profil acheteur, parapheur, tiers de transmission, etc.).
- Mettre à disposition des outils et des services en tenant compte de vos spécificités.

contact@maximilien.fr

L’équipe achats responsables

Louise Vidal
Cheffe du Pôle et cheffe de projet
achats socialement responsables

Anaelle Mazin
Experte achats
écologiquement responsables

Le réseau francilien des achats responsables

Le GIP Maximilien met en œuvre plusieurs actions, notamment :

- En contribuant aux travaux nationaux sur les achats responsables (inter-réseaux de la commande publique durable, coordination nationale des clauses sociales, etc.)

- En mettant à la disposition des acheteurs des ressources sur les achats publics durables
  - Ateliers et groupes de travail ;
  - Boîtes à outils, fiches pratiques et lettres d'information ;
  - Conseils via le Guichet régional des clauses sociales et le Guichet vert ;
  - Espace d'échange sur la plateforme Rapidd réservé aux acheteurs publics franciliens.

achats-responsables@maximilien.fr

La mission sur le volet social

macs
MISSION D'APPUI
AU DÉVELOPPEMENT
DES CLAUSES SOCIALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

- Mission confiée par la DRIEETS IDF sous délégation du Préfet de Région pour développer les clauses sociales et l'écosystème
- Actions de sensibilisation des acheteurs publics (ateliers), de suivi des clauses (Observatoires) et de mise en relation (acheteurs, facilitateurs, structures de l'ESS, etc.)
- À destination de toutes les structures soumises au code de la commande publique

macs@maximilien.fr

La mission sur le volet environnemental

GUI—CHET vert

- Un service gratuit de conseil de premier niveau
- À destination de toutes les structures soumises au code de la commande publique
- Conseils et ressources pour prendre en compte la dimension environnementale dans vos projets d'achat

guichetvert@maximilien.fr

L’offre achats responsables

Accompagnement SPASER

Atelier de montée en compétences

Fresque des Achats Publics Durables

Informations et devis : achats-responsables@maximilien.fr

2.LE SAD : SYTÈME D'ACQUISITION DYNAMIQUE

maximilien

Définir la technique d'achat du SAD

L'article L. 2125-1 du CCP énumère 6 techniques d'achat :

Accord-cadre

Concours

Système de qualification

Système d'acquisition dynamique

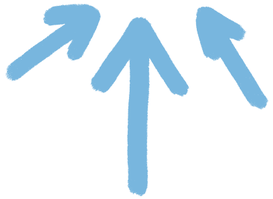

Enchère électronique

Catalogue électronique

Le SAD est une **procédure électronique** de passation des marchés publics, par laquelle des opérateurs économiques sont **présélectionnés** sur la base de **critères objectifs.** Ils sont par la suite remis en concurrence afin d'attribuer chaque **"marché spécifique"** concernant des **achats d'usage courant** en matière de travaux, fournitures et services (Art. R. 2162-37 du CCP).

Mise en oeuvre d'un SAD

Publicité du DCE (Art. R. 2162-39 et R. 2162-40 du CCP)

30 jours minimum de délai de réception des candidatures initiales

Possibilité de créer différentes catégories dans le SAD

Première présélection des candidatures initiales

Possibilité d'intégrer de nouvelles candidatures, à tout moment (Art. R. 2162-43 du CCP). Elles doivent être examinées sous 10 jours.

Installation du SAD

10 jours minimum de délai de réception des offres

Possibilité de modifier le DCE initial à tout moment

Exécution du SAD via des "marchés spécifiques"

L'accès au SAD demeure libre, gratuit et complet (Art. R. 2162-41 du CCP)

Différences : SAD & autres techniques d'achat

Le SAD est un processus ouvert ...

... permettant de référencer et de présélectionner des candidats ...

... pour des achats d'usage courant.

L'accord-cadre est un processus clos.

Le concours, le catalogue électronique et l'enchère électronique permettent de référencer et de sélectionner des offres.

Le système de qualification ne concerne pas les achats d'usage courant et sans réitération de la sélection.

Avantages du SAD

Satisfaire son besoin dans un délai réduit

Avoir des offres en lien avec l'évolution des prix et faire jouer la concurrence

Sécuriser l'approvisionnement par l'intégration de nouveaux opérateurs économiques

Garantir des offres qualitatives : intégrer plus facilement des innovations ou des gammes de produits, amélioration continue, etc.

Grande flexibilité dans la gestion du SAD

Inconvénients du SAD

Incertitudes sur l’application normative

Risque de surcharge

Suivi continu

Questions fréquentes sur le SAD

1 Comment définir les achats d'usage courant ?

<u>Article R. 2112-10 du code de la commande publique</u>

« Lorsqu'un marché est conclu à prix ferme pour des fournitures ou services autres que courants ou pour des travaux, ses clauses doivent prévoir les modalités d'actualisation de son prix.

Lorsqu'un marché est conclu à prix ferme pour des fournitures ou services courants, ses clauses peuvent prévoir que son prix pourra être actualisé.

Sont réputés être des fournitures ou services courants ceux pour lesquels l'acheteur n'impose pas des spécifications techniques propres au marché. »

Indices : Acheteur | besoins | adaptation

2 Est-il obligatoire d'indiquer un montant minimum/maximum à mon SAD ?

L'indication d'un montant minum ou maximum n'est pas obligatoire dans le SAD.

Cependant, certains acheteurs le font. Dans ce cas, ces montants sont précisés dans les documents de la consultation.

Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne
SAD d'acquisition de goodies et textiles personnalisés pour la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Autres informations complémentaires : Sont notamment détaillés au RC du SAD : Forme juridique des candidats, la durée du SAD et des marchés spécifiques, la valeur estimée du SAD, les modalités de retrait du DCE, de dépôts des plis, les renseignements complémentaires, les voies et délais de recours. La consultation est lancée selon la procédure adaptée en raison du montant, conformément à l'article R.2123-1-1° du Code. Cette procédure est restreinte au vu de la technique d'achat utilisée, celle du système d'acquisition dynamique. Les lots tels que définis dans le présent avis doivent être entendus comme des catégories au sens de l'article R.2162-37 du Code de la Commande Publique. La date limite de remise des candidatures initiales est le 03 mars 2025 avant 12 heures. Le présent système d'acquisition dynamique est ouvert jusqu'en avril 2027. Des précisions relatives à la durée du SAD sont apportées dans le règlement de consultation. Le SAD est défini sans montant minimum, et avec un montant maximum fixé à 200 000 euro(s) HT pour toute sa durée et toutes catégories confondues.

L'indication de tels montants aura pour effet de limiter l'acheteur dans sa marge de manoeuvre.

3 Est-ce qu'il y a une limite au nombre de candidats pouvant participer au SAD ?

Article R. 2162-46 du code de la commande publique

« Les candidats qui satisfont aux critères de sélection sont admis dans le système. Leur nombre n'est pas limité.
L'acheteur informe dans les plus brefs délais les candidats. »

Vérifier à ne pas insérer dans les documents de consultation des énonciations limitant le nombre de candidats ou qui pourraient laisser paraitre une telle limitation.

4 Les mesures de publicité sont-elles obligatoires pour le SAD ?

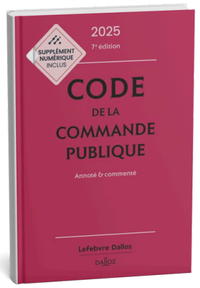

Article R. 2162-39 du code de la commande publique

« Pour mettre en place un système d'acquisition dynamique, **l'acheteur publie un avis d'appel à la concurrence.** Cet avis mentionne l'intention de l'acheteur de recourir à un tel système et indique la période de validité du système.

Lorsqu'un système d'acquisition dynamique est mis en place par une centrale d'achat, l'avis d'appel à la concurrence indique en outre s'il est susceptible d'être utilisé par d'autres acheteurs. »

Conseil d'État, 7ème - 2ème chambres réunies, 13/03/2025, 498701

« Le juge prononce la nullité du contrat lorsqu'aucune des mesures de publicité requises pour sa passation n'a été prise, ou lorsque a été omise une publication au Journal officiel de l'Union européenne dans le cas où une telle publication est prescrite. / **La même annulation est prononcée lorsque ont été méconnues les modalités de remise en concurrence prévues pour la passation des contrats fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique.**»

5 Le SAD a-t-il une durée de validité limitative ?

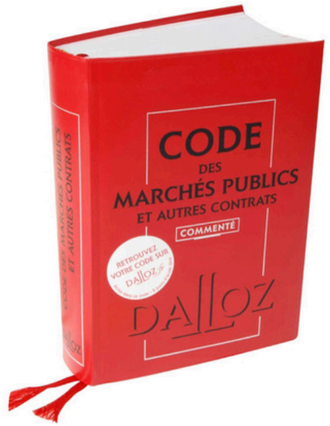

L'ancien code des marchés publics prévoyait une durée limitative de 4 ans pour le SAD : Art. 78 Point I-1° du CMP.

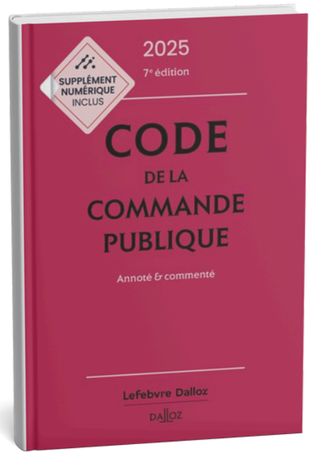

Le code de la commande publique ne fixe pas une durée limitative pour le SAD.

6 Existe-t-il une durée raisonnable de validité ?

Ni le législateur, ni le juge n'ont fixé de délai raisonnable de validité pour le SAD.

L'acheteur demeure donc libre de fixer la durée de validité de son SAD.

Exemples de SAD

AVIS DE PUBLICITE

Région Occitanie

MARCHÉ DE FOURNITURES

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : RÉGION OCCITANIE, Mme Carole DELGA - Présidente, 22 boulevard du Maréchal Juin, 31406 TOULOUSE, Tél : 05 61 33 50 50, mèl : marches.publics@laregion.fr , web : http://www.laregion.fr , SIRET 20005379100014

Type de

pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du

pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;

L'avis implique un Système d'acquisition dynamique.

Objet : Achat de véhicules, cycles et prestations associées pour la Région Occitanie

Référence acheteur : 2024-SAD-0001

Procédure : Procédure restreinte

Durée du sad : 48 Mois

SAD de **48 mois**

Titre : SAD - Tous médicaments (et autres spécialités assimilées) du GCS Pharma-Hauts-De-France.

Description : Le Centre Hospitalier de Valenciennes agit en tant que coordonnateur du groupement de commandes de chaque marché spécifique constitué par les adhérents, référencés dans l'annexe. Le Centre Hospitalier de Valenciennes agit également en tant que coordonnateur de la centrale d'achat qu'exerce le GCS PHARMA HAUTS-DE-FRANCE au sens de l'article L.2113-2 du Code de la commande publique. La liste indicative des bénéficiaires est définie à l'annexe de chaque marché spécifique. Les marchés spécifiques feront l'objet d'une procédure conjointe, à savoir un groupement de commandes constitué par les adhérents du GCS ayant quantifié leurs besoins à chaque marché spécifique. Ainsi, les membres du GCS n'ayant pas quantifié au stade des marchés spécifiques pourront en bénéficier au titre de la centrale d'achat. Le SAD n'est pas décomposé en catégories, il comporte toutes les classes thérapeutiques de la nomenclature NHM et spécialités assimilées. Le Système d'Acquisition Dynamique est mis en place pour une durée de 10 ans à compter de sa publication.

Identifiant interne : SAD-MEDICAMENTS

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33600000 Produits pharmaceutiques

5.1.3 **Durée estimée**

Durée : 160 **Mois**

5.1.6 **Informations générales**

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : **oui**

SAD de **160 mois**

7 Puis-je modifier mon SAD à tout moment ?

L'acheteur peut modifier son DCE initial à tout moment.

Si ces modifications sont substantielles, il est conseillé à l'acheteur de publier un avis modificatif pour sécuriser son SAD.

Prendre en compte le temps d'adaption des opérateurs admis ou en cours d'admission dans le SAD à ces modifications.

8 Puis-je modifier librement la durée de validité du SAD ?

Article R. 2162-40 du code de la commande publique

« Lorsque la valeur estimée du besoin est égale ou supérieure aux seuils de procédure formalisée, **l'acheteur notifie à la Commission européenne tout changement de la durée de validité du système d'acquisition dynamique** en utilisant les formulaires types suivants :

1° Le formulaire utilisé pour l'appel à la concurrence lorsque la durée de validité est modifiée sans qu'il soit mis fin au système ;

2° L'avis d'attribution mentionné aux articles R. 2183-1 à R. 2183-7 lorsqu'il est mis fin au système. »

9 Doit-on publier un avis pour chaque marché spécifique au sein du SAD ?

Article R. 2162-49 du code de la commande publique

« **Afin de procéder à l'attribution d'un marché spécifique, l'acheteur invite tous les candidats admis dans le système d'acquisition dynamique à présenter une offre** dans les conditions des articles R. 2144-8 et R. 2144-9.
Lorsque le système est subdivisé en catégories de produits, de services ou de travaux, l'acheteur invite tous les candidats admis pour la catégorie correspondant au marché spécifique concerné. »

Il n'est pas nécessaire de procéder à une publicité générale pour la passation des marchés spécifiques dans le cadre du SAD. La mise en concurrence est limitée au niveau des opérateurs admis dans le SAD.

10 Le SAD peut-il être alloti ?

Article R. 2162-37 du code de la commande publique

« **Le système d'acquisition dynamique peut être subdivisé en catégories de fournitures, de services ou de travaux définies de manière objective sur la base des caractéristiques du marché à exécuter dans la catégorie concernée**. Ces caractéristiques peuvent notamment renvoyer à la taille maximale autorisée de certains marchés spécifiques ou à une zone géographique précise dans laquelle certains marchés spécifiques seront exécutés.

Lorsque l'acheteur a subdivisé le système en catégories de produits, de services ou de travaux, il précise les critères de sélection applicables à chaque catégorie. »

Conclusions sur le SAD

Le SAD n'est pas un contrat mais une procédure de consultation continue

créant un espace de mise en concurrence exclusif via un référencement

ouvert des opérateurs économiques garantissant une souplesse juridique

et une performance de l'achat afin d'en faire un levier d'innovation en

matière d'achats d'usage courant

achats-responsables@maximilien.fr

3.RETOUR D'EXPÉRIENCE : PARIS HABITAT

maximilien

4.LES OUTILS ET RESSOURCES DISPONIBLES

maximilien

- DAJ - Fiche 14 : Procédures et techniques d'achat favorisant l'innovation
- AchatPublic.com - Astuce n°4 : Le système d'acquisition dynamique
- GIP Maximilien - fiche procédure #11 : Système d'acquisition dynamique (SAD)

5. L'AGENDA DU GIP

maximilien

Rencontre acheteurs : le SPASER

Mardi 17 juin

09h-11h30

À Saint-Ouen

Inscription

Fresque des Achats Publics Durables

Mercredi 25 juin

09h-11h30

À Saint-Ouen

Inscription

6. TEMPS D'ÉCHANGES

maximilien